



Très bon week-end à toutes et tous !

Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°100

Sommaire : Canicule, Classe exceptionnelle, CRPE, Lecture, Guide orange, PIAL, Salaires, PFSE, Retraite

Le SNUipp-FSU a été en contact permanent ce jour avec le cabinet de l'IA pour relayer les demandes des écoles !

Nous avons tenu une conférence de presse.



Canicule :interview de Francette Popineau secrétaire générale du SNUipp-FSU !

La porte-parole du principal syndicat du primaire, le SNUipp-FSU, regrette que la majorité des écoles ne soient pas assez bien équipées pour garder les enfants au frais en cette période de canicule. "La question du droit de retrait va se poser", affirme mardi 25 juin Francette Popineau sur franceinfo, alors que 53 départements français sont en vigilance orange pour canicule.

france info : Est-ce possible de maintenir toutes les salles de classes des écoles maternelles et primaires au frais ?

Francette Popineau : C'est impossible malheureusement, parce que la plupart des salles de classe ne sont pas équipées ni de volets ni de stores suffisamment isolants, il y a aussi les cours d'école qui ne sont pas suffisamment ombragées, c'est-à-dire que les précautions qui sont demandées par le ministère et qui sont évidemment des précautions sages, ne sont la plupart du temps pas applicables aujourd'hui dans les classes. Il faut qu'on ait des réponses concrètes : à partir de quelle température doit-on libérer la classe pour préserver la santé des enfants ?

Faut-il fermer toutes les écoles ?

Il faut observer au cas par cas bien sûr, mais en tout cas il ne faut pas hésiter à le faire. Lundi, on entendait le ministre Jean-Michel Blanquer qui disait qu'il faut l'avis du maire, du recteur, etc. Je pense qu'il ne faut pas appeler le ban et l'arrière-ban. C'est très simple, il faut un thermomètre, il faut vérifier la température de la classe et puis il suffit que le maire, qui connaît très bien les locaux, et l'enseignant de la classe alertent l'inspecteur et il faut évacuer les enfants.

À un moment donné, si on n'a pas un lieu pour mettre les enfants au frais, il faut évidemment préserver la santé des enfants, c'est l'essentiel. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à fermer. Les enseignants d'ailleurs n'hésiteront pas parce qu'ils ont à cœur de protéger leurs élèves, donc ils prendront les mesures nécessaires.

Mais il ne faut pas se contenter de ça. On en est encore, comme en 2007, à des hésitations, à ne pas savoir... Dans les années à venir, malheureusement, les effets climatiques seront là, donc il faut évidemment équiper un minimum les classes de

ventilateurs, de rideaux isolants. Il faut aussi penser à l'avenir à aménager les horaires des cours ainsi que des salariés. C'est le minimum qu'on puisse faire pendant les périodes de canicule. Et puis après, sur le long terme, il faudra un cahier des charges sur les constructions.

Les enseignants vont-ils exercer leur droit de retrait ?

Oui, puisqu'il s'agit de réagir à un danger imminent. Les enseignants le feront valoir.

Au SNUipp-FSU, on a beaucoup d'appels de collègues qui nous demandent s'ils peuvent faire valoir leur droit de retrait quand ils pensent que leur santé et celle des élèves sont mises en cause, et ils ont raison de le faire.

Mais pour l'instant, nous n'avons pas de cas avéré. Il faut impérativement que nous ayons des réponses concrètes et qu'effectivement les enfants ne soient pas mis en danger.



Le contingent départemental en augmentation :

80 promotions au titre du vivier 1 (64 en 2018)

26 promotions au titre du vivier 2 (15 en 2018)

18 promotions au titre de l'échelon spécial

Personnels éligibles à l'échelon spécial

Il faut avoir, à la date du 31 août 2019, au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la classe exceptionnelle.

Notre dossier ici

Notre fiche de suivi syndical

Date de la CAPD : 4 juillet - De par sa représentativité, le SNUipp-FSU sera le seul syndicat présent.



Mouvement 2019 : donnez votre avis

Le SNUipp-FSU invite les personnels à donner leur avis sur la façon dont se sont déroulées les opérations de mouvement 2019. Une enquête dont le syndicat utilisera les résultats pour revendiquer auprès du ministère une remise à plat des procédures.

Bugs à répétition, règles chamboulées, autant dire que le mouvement 2019 ne se déroule pas de façon sereine. Depuis le début des opérations, le SNUipp-FSU a été mobilisé à tous les niveaux pour que les mutations se fassent dans la transparence, l'équité de traitement et pour défendre au mieux les droits des personnels, notamment dans le cadre des instances paritaires (CAPD et groupes de travail).

En dix questions

Aujourd'hui, et pour donner à voir au ministère les conséquences concrètes des modifications des procédures du mouvement qui méconnaissent totalement les réalités locales et empêcher que cette pagaille se reproduise l'an prochain, le SNUipp-FSU recueille l'avis des personnels. Un avis qu'il portera auprès du ministère pour revendiquer une remise à plat des procédures.

Remplir l'enquête



Mouvement provisoire 2019

Si ce n'est déjà fait COPIE au SNUipp-FSU de votre fiche d'extension + courrier

Groupe de travail le 16 Juillet

Notre dossier ici

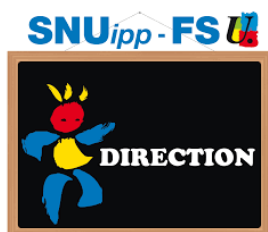


AVANT mercredi 3 JUILLET MIDI - COPIES AU SNUipp-FSU Tout est ici

- ▶ **Recrutement poste d'enseignant formateur Académique pour l'Education Prioritaire.**
- ▶ **Enseignant dans un dispositif d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Las Planas à Nice**

*** APPELS toujours en cours faute de candidature / postes à exigences particulières :**

- Conseiller pédagogique dans la circonscription de Nice 1.
- Adjoint élémentaire Ecole Mistral à Menton (ITALIEN)



L'étude des intérimis de direction et du deuxième mouvement des directeurs à TD est faite.

Restent vacantes à l'issue, les directions de :

- Entraunes (classe unique)
- Guillaumes (2 cl)
- Roquestéron (4 cl)
- Pierrefeu (2 cl)
- Le Broc L'Olivier (6 cl)
- Tende Petit Bois (2 cl)



Mini MOUVEMENT TRS

La circulaire de l'IA + la fiche de voeux sont parues

Les fractions de postes sont parues

Concrètement: je suis TRS ou j'ai obtenu un poste de TRS rattaché à une circo :

- ▶ publication des fractions par l'IA le 28 juin ;
- ▶ voeux « papier » à adresser aux IEN avant le 1er juillet dernier délai;
- ▶ puis réunions en circonscriptions pour les pré-affectations entre le 1 et le 3 juillet
- ▶ affectations entérinées par l'IA ;

Les élu-es du SNUipp-FSU ont vérifié les barèmes et le rang de classement des collègues avec les documents de travail transmis par l'IA et formulé plusieurs remarques qui ont été prises en compte.

N'hésitez pas pour toute question sur votre barème et/ou votre rang

DOUBLES de vos demandes au SNUipp-FSU pour suivi.

Tout est: [ici](#)



CRPE : ouvrir les listes complémentaires

Cette année encore, les résultats d'admission aux concours PE révèlent une crise de recrutement qui s'installe. Près de 900 postes sont déjà perdus entre le nombre d'admissions et le nombre de places offertes. Et ceci sans les résultats de Mayotte et Guyane où la situation est toujours difficile aussi.

Le SNUipp-FSU s'adresse au ministre pour des réponses à court et plus long terme : recours aux listes complémentaires et non aux personnes contractuelles, réflexion pour une meilleure attractivité du métier.

Lire la suite

Résultats par académie



Lecture CP : les programmes

restent la référence

Dans plusieurs départements, des IEN demandent aux enseignantes et enseignants de CP de suivre le « guide orange », comme s'il tenait lieu de programme. Des pressions existent aussi pour acheter tel ou tel manuel. Le SNUipp-FSU s'adresse au ministère pour rappeler que les programmes restent la référence et que chaque PE les suit en restant libre de ses choix et supports pédagogiques.

Le guide orange sur la lecture en CP « ne peut prétendre commander les pratiques enseignantes », écrit le SNUipp-FSU au ministre de l'éducation nationale ce 24 juin, « Il n'est ni une note de service, ni une circulaire qui donneraient aux enseignantes et enseignants des instructions auxquelles se conformer. »

Ce sont bien les programmes qui restent la référence. Ces programmes qui rappellent combien l'apprentissage de la lecture est un acte complexe dont aucune composante ne doit être minorée. Or la centration du ministère sur le simple décodage encode et oublie tout un pan de l'apprentissage, celui de la compréhension et du sens mis dans les activités.

Lire la suite et la lettre au ministre



Apprendre à lire, oui mais comment ?

Le ministre, à grand renfort de guides, prône la méthode syllabique. Dix organisations d'une même voix répondent que lire ne se limite pas à décoder ou à oraliser le plus rapidement possible. Apprendre à lire est une opération complexe et lire c'est comprendre.

Depuis son arrivée, le ministre de l'éducation nationale réduit la lecture à la syllabique, minorant l'importance de la compréhension et du sens mis dans les activités. La publication éditée par dix organisations dont le SNUipp-FSU décrypte les prescriptions ministérielles, en les confrontant aux travaux de la recherche.

Elle revient sur la complexité de cet apprentissage et le rôle crucial qu'ont les enseignantes et enseignants des écoles pour concevoir les apprentissages.

Cette publication permet de les conforter dans leur professionnalité, d'apporter des arguments pour expliquer aux parents que l'acte de lire n'est pas si simple et dénoncer les discours ministériels.

[Lire le 4 pages](#)



GUIDE POUR ENSEIGNER LA LECTURE ET L'ECRITURE AU CP

Le SNUipp-FSU s'adresse au Ministre

Lire : [le courrier ici](#)



[Circulaire de rentrée - Ecole Inclusive](#)

[Le SNUipp-FSU passe à la loupe la circulaire](#)

Cette circulaire, outil d'une adaptation des moyens aux besoins ne répond donc pas aux principales préoccupations de l'école inclusive, d'abord en se concentrant uniquement sur les élèves en situation de handicap, ensuite en ne proposant aucun moyen pour la

formation en présentiel, le recrutement ou encore l'accès à un vrai métier d'accompagnant.e.

LIRE la suite

Les PIAL : quesaco ?

La circulaire de rentrée 2019 École inclusive, complétée par le vademecum, définit les contours des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés).

Lire la suite



Salaires enseignants toujours en berne !

Le déclassé salarial subi par les enseignants et enseignantes des écoles par rapport aux autres fonctionnaires est également vrai dans les comparaisons internationales.

S'il y a bien une donnée qui ne devrait pas échapper à l'Observatoire des rémunérations enseignantes du ministre c'est bien celle-ci. c'est en bas du tableau que l'on retrouve toujours les niveaux de rémunérations des enseignantes et enseignants français selon le Regard sur l'éducation 2018, publié par l'OCDE. Ainsi, après 15 ans d'exercice, en 2017, avec 2 637 € brut mensuel, le salaire des PE se situait 33 % en dessous de la moyenne de leurs homologues des onze pays comparables.

Lire la suite



PFSE Nice 2019-2020 : toutes les infos à savoir !!!

Le SNUipp FSU 06, syndicat majoritaire des enseignant-es du 1er degré, dans toute la France et dans notre département (8 élu-es sur 10 en Commission Administrative Paritaire), est en lien avec la profession et en particulier les nouveaux collègues. C'est pourquoi vous trouverez régulièrement des articles destinés aux débuts de carrière sur notre site.

Le SNUipp FSU 06 sera présent tout au long de l'année (par mail, téléphone, facebook et permanences à l'ESPE). Tous les jeudis Kévin et Julie seront présent-es à l'ESPE de Nice entre midi et deux pour vous distribuer des documents, donner des informations ou répondre à vos questionnements.

N'hésitez à venir nous voir (devant le réfectoire avec le drapeau du petit bonhomme SNUipp)

Lire la suite



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos